

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DEAS

Numéro: 13.350

Date: 25 juin 2013, 13h30

Type de proposition: Question

Auteur-e-s: Jean-Claude Berger

Titre: Aide sociale et domiciliation, quelle stratégie cantonale?

Le 5 juin 2013, L'Express et L'Impartial publiaient un "gros plan" sur un chômeur en fin de droit sommé de quitter sa colocation. En fin d'article, le chef de l'office cantonal de l'aide sociale estime que "quelqu'un qui dépend des pouvoirs publics doit peut-être accepter d'aller vivre à La Chaux-de-Fonds, où les loyers sont moins élevés qu'à Neuchâtel".

Les paroles tenues par le chef de l'office cantonal de l'aide sociale, même si elles ont été déformées, étonnent et interpellent.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire si ces propos expriment la réalité d'une stratégie cantonale visant à obliger les usagés à se loger dans les districts où les loyers sont plus abordables?

Signataire-s:

BERGER	Jean-Claude
CLERC-BIRAMBEAU	Annie
BEGUELIN	Matthieu
HAINARD	Jacques